FÉDÉRATION FRANÇAISE KARATÉ

PRÉCISIONS SUR LES RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES CONCERNANT LES ÉVOLUTIONS LIÉES AU PASSAGE DE GRADES DU 1er AU 3ème DAN

1. Pour le passage du 1er Dan en club, **il est fortement recommandé qu'au moins un des membres du jury participe au stage de formation** organisé par le responsable des grades de son département, afin d'assurer parfaite connaissance des procédures.

2. Pour le passage du 1er Dan en club, **seuls les résultats de l'examen doivent être communiqués au comité départemental**. Cette communication doit se faire par envoi du bordereau fédéral au président du comité départemental concerné.

Aucune communication préalable au passage de grade n'est imposée.

3. En raison de la diversité des styles et pratiques d'arts martiaux au sein de la Fédération Française de Karaté, **les candidats peuvent adapter certaines positions des enchainements du kihon selon leur propre style ou écoles**.

4. De ce fait, la Fédération Française de Karaté demande aux responsables et jurys des grades, de **faire preuve de tolérance et bienveillance** dans la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation lors des premiers examens.

5. Ces modifications concernent **tous les styles et écoles de karaté uniquement.**

Les modifications concernant les disciplines associées seront étudiées et, le cas échéant, proposées à la CSDGE ultérieurement.

6. Afin d'assurer la fluidité de l'examen, si le nombre dépasse cinquante candidats, l'examen du kihon peut aller de deux à quatre candidats simultanément.

Patrice Belrhiti
Président de la CSDGE